

> Analyses et témoignages > Moyen-Orient > Qatar : Au royaume de l'esclavage moderne

Qatar : Au royaume de l'esclavage moderne

RICHARD MORIN

envoyer par mail |

16 mai 2013

Article en PDF: 

Domestique, ouvrier qualifié ou homme d'affaires : il n'est pas facile d'être un immigré au Qatar où les conditions de travail sont souvent inhumaines.



En 2012, Theresa M. Dantes a signé un contrat avec une agence de recrutement des Philippines pour venir travailler au Qatar comme domestique. Elle devait être logée, nourrie et payée 400 dollars [305 euros] par mois. Pourtant, lorsqu'elle est arrivée, son employeur l'a informée qu'il ne lui verserait que 250 dollars [190 euros]. Elle a accepté car sa famille, restée à Quezon City, comptait sur ce salaire.

Cependant, la jeune femme n'était pas au bout de ses surprises. Theresa Dantes, 29 ans, affirme qu'elle ne prenait qu'un repas par jour, composé des restes du déjeuner familial. "S'il ne restait rien, alors je ne mangeais pas." Elle travaillait sept jours par semaine. Une fois son labeur terminé dans la maison de son employeur, on la forçait à nettoyer celle de sa belle-mère puis celle de sa sœur. Huit mois après son arrivée, Theresa Dantes a voulu partir. Son patron lui a ri au nez : "Tu ne peux pas démissionner !"

Dans le cadre de la kafala, système qui régit la vie de tous les étrangers qui travaillent au Qatar, Theresa Dantes ne pouvait pas quitter son poste sans l'accord de son employeur. Elle s'est enfuie et a rejoint 56 autres femmes qui avaient trouvé refuge au Bureau philippin du travail à l'étranger.

Environ 1,2 million de travailleurs étrangers - qui sont en majorité des personnes pauvres originaires d'Inde, du Pakistan, du Bangladesh, du Népal, d'Indonésie et des Philippines - représentent 94 % de la main d'œuvre au Qatar, une monarchie absolue qui fait à peu près la taille de l'île-de-France.

Ce dispositif, mis en place dans les années 1950, a été conçu pour les Etats peu peuplés du Golfe qui avaient besoin d'ouvriers dans les secteurs du pétrole et du gaz. Le système s'est tellement développé qu'aujourd'hui, il y a presque cinq fois plus d'employés étrangers que de Qataris. Jusqu'à un million de personnes supplémentaires pourraient arriver au cours des prochaines années pour participer à la construction de neuf stades et de nouvelles routes (pour un budget de 20 milliards de dollars ; 15,23 milliards d'euros), afin que le Qatar soit prêt à accueillir la Coupe du Monde de football en 2022.

Un document officiel n'offre pas une protection suffisante

Un grand nombre de ces personnes travailleront dans des conditions dignes du Moyen Age, que l'ONG Human Rights Watch a déjà comparées au "travail forcé". Les patrons qataris sont responsables juridiquement de leurs employés, en plus de leur assurer un poste rémunéré, un visa de travail, un logement et souvent de la nourriture. En échange, chaque travailleur s'engage auprès de son employeur pour une durée déterminée.

En revanche, un employé ne peut pas changer de travail, quitter le pays, obtenir un permis de conduire, louer un logement ou ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de son sponsor, dit kafil, qui peut de son côté mettre fin à son parrainage quasiment à tout moment et renvoyer la personne dans son pays d'origine.

Et les victimes ne sont pas uniquement des domestiques et des ouvriers peu qualifiés : Nasser Beydoun, un homme d'affaires arabo-américain, affirme qu'il a été "otage économique" à Doha pendant 685 jours avant d'être libéré en octobre 2011. Après qu'il a démissionné du poste de gérant d'une chaîne locale de restaurants, son ancien employeur a refusé de lui accorder un permis pour quitter le Qatar. "Les travailleurs étrangers sont les esclaves modernes de leurs patrons qataris, explique Nasser Beydoun, qui vit désormais à Détroit, aux Etats-Unis. Ils sont leur propriété."

Seule une moitié des ouvriers étrangers signent un véritable contrat de travail avant de venir dans l'émirat, selon un sondage réalisé par l'institut de recherche économique et sociale de l'université du Qatar. Les autres se contentent de conclure un accord verbal.

Toutefois, même signer un document officiel n'offre pas une protection suffisante. Selon le même sondage, 25 % des ouvriers qui avaient signé des contrats ont révélé que leurs employeurs n'avaient pas respecté les clauses associées. Ce chiffre atteignait 42 % chez un

tiers des personnes dont le salaire mensuel était inférieur à 275 dollars [209 euros].

En moyenne, un foyer qatari emploie trois personnes

Suite aux pressions exercées par les défenseurs des droits de l'homme et du droit du travail, le gouvernement a promis la mise en place de nouvelles garanties. "Il y a sept ou huit ans, nous n'avions aucune législation du travail, explique Hussein Al Mulla, sous-secrétaire d'Etat au Travail. Cette branche du droit a été améliorée et elle continuera d'être perfectionnée avec le temps."

Le ministère a créé une ligne téléphonique pour que les employés puissent dénoncer les abus anonymement et a mis en place un système visant à arbitrer les litiges dans ce domaine. Désormais, les patrons doivent déclarer les salaires au ministère du Travail et le pays finalise actuellement des normes professionnelles en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'une charte énonçant les droits des travailleurs.

Néanmoins, adopter de nouvelles lois ne suffit pas. "Le véritable défi est l'application de ces textes et la transition vers une nouvelle culture du travail," souligne Andrew Gardner, un anthropologue à l'université de Puget Sound qui s'est penché sur le cas des travailleurs dans la région du Golfe. L'ampleur du problème est phénoménale et le nombre d'étrangers augmente extrêmement rapidement."

Au Qatar, un pays où il n'y a pas de revenu minimum légal, les travailleurs étrangers ont très peu de recours s'il s'avère que leur salaire est inférieur à ce qu'ils attendaient. Par ailleurs, les frais exorbitants des agences de recrutement n'encouragent aucunement les patrons à libérer leurs employés de leurs obligations.

En moyenne, un foyer qatari emploie trois personnes. Environ 95 % des familles ont une domestique et plus de 50 % en ont au moins deux. Un sondage réalisé récemment par l'institut de recherche a révélé que près de 90 % des Qataris ne souhaitent pas que la kafala soit assouplie, et 30 % des personnes interrogées ont même déclaré qu'elles souhaitaient un renforcement des droits de l'employeur.

Source : [Courrier International](#)

[Qatar](#)

[Haut de la page](#) - [Accueil](#)

Copyright © 2009 Investig'Action. Tout droits réservés Qui sommes-nous ? | Agenda | Faire un don | Nous écrire | Organiser un débat | Participer | Liens |

.....
Graphisme et Développement : Platanas studio